



Adoption et nationalite algérienne

Par **guilbert herve**, le **09/10/2017** à **11:24**

bonjour

je viens vers vous pour avoir quelques informations

voila je suis né de père algérien et de mère française

je n'ai jamais pas connu mon père parti j'étais très jeune.ma mère s'est remarié et j'ai été adopté par mon beau père et pris son nom de famille. il y a deux ans j'ai repris contact avec ma famille paternelle,demi-frere,demi-soeur,belle mère, oncle, tante...

aujourd'hui je souhaite demander ma nationalité algérienne, ma question est la suivante, est ce que le faite d'avoir été adopté m'enlève le droit du sang.

Par **youris**, le **09/10/2017** à **13:47**

bonjour,

la réponse à votre question concerne le droit algérien pour lequel nous ne sommes compétents, veuillez contacter un juriste connaissant le droit algérien.

salutations